

BILAN 2013 DES SOFICA

1. Bilan général des SOFICA agréées en 2012 : collecte 2012 et investissements 2013

Fin 2012, 11 SOFICA ont été agréées par le Ministère du Budget. L'enveloppe totale qui leur a été allouée a permis de collecter auprès des particuliers 61,5 M€. Les SOFICA ont ensuite disposé d'un an (de début 2013 à début 2014) pour réaliser l'ensemble de leurs investissements. Le montant total des investissements de ces SOFICA dans la production cinématographique et audiovisuelle s'élève ainsi à **55,4 M€**, compte tenu de la possibilité qu'ont les SOFICA de placer 10% de leur enveloppe en comptes rémunérés, destinés à financer leurs frais de gestion.

Le total investi se répartit de la manière suivante :

- **production : 76,6% par contrat d'association à la production d'œuvres** cinématographiques et audiovisuelles, dont 85,1% destinés à des œuvres cinématographiques et 14,9% à des œuvres audiovisuelles ;
- **développement : 23,4% sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation**, dont 85,9% destinés au financement du développement d'œuvres cinématographiques et 14,2% au financement du développement d'œuvres audiovisuelles.

Les SOFICA agréées en 2012 sont intervenues en 2013 dans le financement de la **production cinématographique à hauteur de 46,4 M€** (36,1 M€ par contrat d'association à la production et 10,3 M€ en développement), et dans celui de la **production audiovisuelle à hauteur de 8,0 M€** (6,3 M€ par contrat d'association à la production et 1,7 M€ en développement).

Les SOFICA ont participé au financement du tournage de **152 œuvres** (142 en 2012), parfois financées par plusieurs SOFICA :

- 120 films, dont 112 fictions, 2 documentaires et 6 films d'animation, pour des montants respectifs de 34,9 M€, 0,08 M€ et 1,1 M€ (115 films dont 108 fictions, 3 documentaires et 4 films d'animation en 2012) ;
- 32 œuvres audiovisuelles, dont 7 fictions, 15 documentaires et 10 œuvres d'animation, pour des montants respectifs de 1,5 M€, 1 M€ et 3,8 M€ (27 œuvres dont 6 fictions, 4 documentaires, 13 œuvres d'animation et 4 captations de spectacle vivant en 2012).

Toutes les SOFICA sont tenues de consacrer au moins 50% de leurs investissements au financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles sans garantie de rachat par les bénéficiaires (investissements dits « non adossés »).

En 2013, les SOFICA s'étaient engagées à aller au-delà de cette proportion, avec un engagement moyen de 64,6% d'investissements non adossés qu'elles ont respecté (79% en 2012).

Depuis 2005, le CNC a introduit la notion d'indépendance absolue, qui caractérise, parmi les investissements non adossés, ceux réalisés auprès de producteurs non liés à des sociétés bénéficiant d'une forte puissance de marché. **Le taux d'indépendance absolue s'est maintenu à 97,5%** (98% en 2012).

Les SOFICA se sont engagées en faveur des premiers et deuxièmes films en consacrant **42,6% de leurs investissements réalisés sous forme de contrats d'association à la production vers 64 premiers et deuxièmes films.**

Toujours afin d'orienter davantage les investissements des SOFICA vers la production indépendante et de favoriser la diversité du paysage cinématographique, les SOFICA se sont engagées sur la part de leurs investissements consacrés à des films dont le budget est inférieur à 8 M€. **Ces investissements ont représenté 64,0% des investissements totaux, soit 99 films.**

Enfin, en investissant plus en amont dans le développement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, les SOFICA ont financé les line-up de 56 sociétés de production dont presque toutes sont des sociétés ne bénéficiant pas d'une forte puissance de marché (64 en 2012).

2. Détails sur la contribution à la production cinématographique

Au sein des 270 films agréés en 2013 par le CNC, 99 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA. Ces financements cumulés représentent 32,9 M€ (44,6 M€ en 2012), soit en moyenne 7,4% du budget des films considérés (7,5% pour la fiction, 16,6% pour le documentaire et 4,2% pour l'animation), contre 7,1% en 2012 (6,6% en 2011). L'investissement moyen par film s'élève ainsi à 332 K€ contre 378 K€ en 2012 (334 K€ pour la fiction, 50 K€ pour le documentaire et 377 K€ pour l'animation).

Parmi les 99 films agréés en 2013 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, 4 ne sont pas EOF¹ (12 sur 118 en 2012), 31 sont des coproductions internationales et 53 ont bénéficié d'une ou plusieurs aides régionales. L'apport des SOFICA s'est avéré essentiel pour certains films au financement fragile. En effet, 23 films n'étaient pas prévus à des distributeurs, 65 ne bénéficiaient pas d'une chaîne de télévision dans leur plan de financement, et 65 ne bénéficiaient pas d'une avance sur recettes avant réalisation.

Les films ayant bénéficié d'un financement SOFICA sont présents dans la sélection du **Festival de Cannes 2014, avec six films présentés**, dont deux films en **compétition officielle** (*Saint Laurent* de Bertrand Bonello et *The Search*

¹ L'article 238 bis HF dispose que les SOFICA peuvent, dans la limite de 20 % de leurs investissements annuels, financer des œuvres de coproduction réalisées dans la langue du pays du coproducteur majoritaire établi dans un pays de l'Union Européenne.

de Michel Hazanavicius), deux films dans la sélection **Un certain regard** (*La chambre bleue* de Mathieu Amalric et *Bird People* de Pascale Ferran), un film hors compétition (*L'homme que l'on aimait trop* d'André Téchiné) et un film en séance spéciale (*Géronimo* de Tony Gatlif). Ils sont aussi représentés dans les sections parallèles, avec quatre films et une série dans la sélection de la **Quinzaine des Réaliateurs** (*Alleluia* de Fabrice Du Welz, *Bande de filles* de Céline Sciamma, *Les combattants* de Thomas Cailley, *Mange tes morts* de Jean-Charles Hue et *P'tit Quinquin* de Bruno Dumont) et deux films dans celle de la **Semaine de la Critique** (*Respire* de Mélanie Laurent en séance spéciale et *Hippocrate* de Thomas Lilti en film de clôture).

Enfin, parmi les films sortis en salle en 2013 ayant bénéficié d'un apport de SOFICA, on peut citer *Les garçons et Guillaume, à table !* de Guillaume Gallienne, récompensé par plusieurs César et le prix SACD lors de l'édition 2013 de la Quinzaine des Réaliateurs, *Le Passé* d'Asgar Farhadi, récompensé par le Prix d'interprétation féminine au Festival de Cannes ou encore *Jeune & Jolie* de François Ozon également en compétition officielle lors du Festival de Cannes.

3. Détails sur la contribution à la production audiovisuelle

42 œuvres audiovisuelles de fiction, documentaires, d'animation et de captation de spectacle vivant en 2013 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA². Ces financements cumulés représentent 7,1 M€ (4 M€ en 2012) et en moyenne 6,5% du budget des œuvres audiovisuelles (7,5% pour l'animation, 5,3% pour le documentaire et 5,5% pour la fiction et 5,8% pour les captations de spectacle vivant), contre 6% en 2012. L'investissement moyen est de 169 K€ (270 K€ pour l'animation, 76 K€ pour le documentaire, 172 K€ pour la fiction et 30 K€ pour les captations de spectacle vivant).

Parmi les 42 œuvres audiovisuelles agréées en 2013 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, 40 sont en langue française et 10 œuvres sont des coproductions internationales.

La même exigence de qualité caractérise les œuvres audiovisuelles ayant bénéficié d'un financement de la part des SOFICA, comme par exemple la série *Les Revenants* créé par Fabrice Gobert qui a remporté en 2013 le Globe de Cristal de la meilleure série télévisée.

² Œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable au titre des aides à la production et à la préparation